



11

**MISE EN ŒUVRE
DE L'AGENDA
2063**



L'AFRIQUE que nous voulons



**Synthèse Du Premier Plan Decennal De
L' AGENDA 2063**

L'Africaine

Unissons-nous tous et célébrons ensemble,
Les victoires remportées pour notre libération.
Engageons-nous et levons-nous comme un seul Homme,
Pour défendre notre liberté et notre unité.

Ô Fils et Filles de l'Afrique,
Chair du Soleil et Chair du Ciel,
Faisons de l'Afrique l'Arbre de Vie.

Unissons-nous tous et chantons en cœur,
Pour maintenir les liens qui déterminent notre destin.
Consacrons-nous tous au combat,
Pour la paix durable et la justice sur terre.

Ô Fils et Filles de l'Afrique,
Chair du Soleil et Chair du ciel,
Faisons de l'Afrique l'Arbre de Vie.

Unissons-nous tous et travaillons dur,
Afin de donner le meilleur de nous à l'Afrique,
Berceau de l'humanité et source de la culture,
Notre fierté et notre espérance au point du jour.

Ô Fils et Filles de l'Afrique,
Chair du Soleil et Chair du ciel,
Faisons de l'Afrique l'Arbre de Vie.

MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2063

Au cours des 50 dernières années (1963-2013), l'Afrique a axé ses efforts collectifs sur la décolonisation, la lutte contre l'apartheid et la réalisation de l'indépendance politique du continent. La célébration (en mai 2013) du jubilé d'or de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) / Union africaine (UA), qui a guidé le processus de décolonisation, a été l'occasion pour l'Afrique de se consacrer de nouveau à la réalisation de la vision panafricaine d'une « *Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens, et représentant une force dynamique sur la scène mondiale* ». Dans cette optique, le Sommet du jubilé de l'Union africaine a adopté une déclaration solennelle couvrant huit domaines qui s'articulent autour des éléments fondamentaux de la vision, entre autres, le développement économique et social; l'intégration, la gouvernance démocratique et la paix et la sécurité.

Pour faire de cette déclaration solennelle une réalité et dans le contexte de la vision de l'UA, le Sommet du jubilé de l'Union a demandé à la Commission de l'Union africaine (CUA), d'élaborer avec l'appui de l'Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (Agence du NEPAD), la Banque africaine de développement (BAD) et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), un programme continental de 50 ans sur la base d'un processus axé sur les populations et indiquant la marche à suivre vers l' « *Afrique que nous voulons* », à savoir l'**Agenda 2063**.

Les sept aspirations

- Aspiration 1: Une Afrique prospère portée par une croissance inclusive et le développement durable.
- Aspiration 2: Un continent intégré, politiquement uni et fondé sur les idéaux du Panafricanisme et la Vision de la Renaissance africaine.
- Aspiration 3: Une Afrique où règnent la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits de l'homme, la justice et l'État de droit.
- Aspiration 4: Une Afrique en paix et en sécurité.
- Aspiration 5: Une Afrique à identité culturelle forte, ayant des valeurs, une éthique et un patrimoine communs.
- Aspiration 6: Une Afrique dont le développement est conduit par les peuples, puisant dans le potentiel de ses peuples, en particulier de ses femmes et de ses jeunes et se préoccupant du bien-être de ses enfants.
- Aspiration 7: une Afrique, en tant qu'acteur et partenaire fort, uni, résilient et influent dans le monde

Après avoir adopté le Document-cadre de l'Agenda 2063 comme base de la croissance à long terme de l'Afrique par la transformation socio-économique et l'intégration, les dirigeants africains ont, lors de leur Sommet de janvier 2015, demandé à la Commission de l'UA d'élaborer le premier Plan décennal (2013-2023) de mise en œuvre de l'Agenda 2063. Ce plan, le premier d'une série de cinq plans décennaux pour les cinquante prochaines années a été adopté par le Sommet de Juin 2015 pour servir de base à l'élaboration des plans de développement à moyen terme des Etats membres de l'Union, des Communautés économiques régionales et des organes de l'UA.

CHAMP D'APPLICATION DU PREMIER PLAN DÉCENNAL DE MISE EN ŒUVRE

Le plan se présente en sept chapitres comme suit:

1. Introduction: Ce chapitre expose le contexte, les objectifs et les bases du plan décennal de mise en œuvre, ainsi que le processus préparatoire de l'Agenda 2063. L'introduction situe le plan dans le cadre de l'Agenda 2063 et met notamment en relief les bases sur lesquels il se fonde, telles que la vision de l'UA, la Déclaration solennelle du 50e anniversaire de l'OUA/UA et les sept aspirations de l'Afrique. Ces bases visent à fournir un cadre commun de résultats pour la transformation socio-économique de l'Afrique au cours des dix premières années de l'Agenda 2063.
2. Objectifs et domaines prioritaires: Ce chapitre examine l'évolution des domaines visés par les sept aspirations et explique les critères utilisés pour le choix des objectifs et des domaines prioritaires qui constituent le fondement sur lequel repose le cadre du plan de mise en œuvre. Il donne enfin un aperçu de ce que sera l'Afrique en 2023 lorsque tous les buts et objectifs fixés auront été atteints.
3. Cadre du plan : ce chapitre décrit, pour chacune des sept aspirations, les objectifs, les domaines prioritaires de chaque but, la cible ou les cibles à atteindre en 2023 aux niveaux national, régional et continental, les propositions de stratégies et d'actions essentielles à mettre en œuvre ou de jalon important à franchir d'ici 2023 dans le cadre des grands programmes de développement continentaux (PIDA, PDDAA).
4. Plan de mise en œuvre: ce chapitre expose les principes (diversité, subsidiarité, inclusion, orientation vers les résultats, mise à profit des institutions existantes) qui guideront l'ensemble des parties prenantes dans l'exécution du Plan décennal de mise en œuvre dont les principales parties aux niveaux national et infranational, et la Commission de l'UA, les CER, le PAP, la CEA, la BAD, au niveau régional, dont le rôle est précisé. Ce chapitre porte également sur les échéanciers, les lignes directrices pour l'exécution des principales activités de mise en œuvre, ainsi que les questions liées aux capacités et à la communication.

5. Suivi et évaluation: ce chapitre expose le bien-fondé d'un cadre de suivi et d'évaluation, la structure du cadre des résultats, les orientations politiques en matière de suivi et d'évaluation et le partage des connaissances et des expériences nécessaires à la bonne exécution du plan décennal de mise en œuvre.
6. Financement: ce chapitre recense les besoins de financement du premier Plan décennal ainsi que les mesures qui permettront d'assurer l'affectation des fonds nécessaires ; il expose également les modalités de mise en œuvre qui assureront la disponibilité des fonds.
7. Partenariats: ce chapitre décrit les recommandations concernant l'établissement d'une position commune de l'UA sur les partenariats de l'Afrique, et les mesures visant à optimiser les avantages que tire l'Afrique de ces partenariats, notamment en matière de transformation économique.

A ces sept chapitres s'ajoutent six annexes:

1. Orientations politiques sur le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre ;
2. Premier Plan décennal : Calendrier de mise en œuvre ;
3. Liens et points communs entre l'Agenda 2063 de l'UA et les Objectifs de développement durable (ODD) ;
4. Profil des projets/programmes phares ;
5. Facteurs essentiels de succès, risques potentiels et stratégies d'atténuation ;
6. Besoins de financement et sources potentielles de financement

En résumé, le document se propose d'identifier les domaines prioritaires, les cibles associées ou les résultats escomptés, ainsi que les stratégies proposées aux parties prenantes; de mettre en évidence les programme / projets accélérés susceptibles d'apporter des gains rapides et de susciter ou d'entretenir l'intérêt des populations africaines pour l'Agenda de l'Afrique; de fixer les responsabilités et les obligations de toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du plan et de définir les stratégies de mobilisation des ressources et des capacités, ainsi que de l'engagement populaire nécessaires à la bonne exécution du plan décennal de mise en œuvre.

OBJECTIFS ET DOMAINES PRIORITAIRES DU PREMIER PLAN DÉCENNAL DE MISE EN OEUVRE

Facteurs déterminants des objectifs et des domaines prioritaires

L'Agenda 2063 étant un document stratégique dont le cycle de vie est de 50 ans, des priorités devaient être fixées dans le cadre du premier Plan décennal de mise en œuvre. Les objectifs et les domaines prioritaires de chaque aspiration et les objectifs de chaque domaine prioritaire ont été en grande partie influencés par les quatre facteurs déterminants ci-après:

1. Projets phares: Tous les projets et programmes phares approuvés par le Sommet de l'UA figurent dans le premier Plan décennal de mise en œuvre. Les citoyens africains qui ont participé aux consultations sur l'élaboration du document-cadre de l'Agenda 2063 ont identifié 12 programmes / projets phares, soutenus par l'Union africaine, dont ils attendent une mise en œuvre immédiate, même avant l'adoption du premier Plan décennal.

Programmes/projets phares de l'Agenda 2063

- Réseau intégré de trains à grande vitesse : connecter toutes les capitales et tous les centres commerciaux africains grâce à un système africain de trains à grande vitesse qui facilite la circulation des biens, des services et des personnes, réduise les coûts de transport, et décongestionne les systèmes de transport actuels et futurs.
- Université africaine virtuelle et en ligne: accroître l'accès à l'enseignement supérieur et à la formation continue en Afrique en touchant un grand nombre d'étudiants et de professionnels simultanément sur plusieurs sites et en développant des ressources d'enseignement ouvert et à distance, de haute qualité, pour offrir aux étudiants potentiels un accès garanti à l'Université, partout dans le monde et à tout moment (24 heures sur 24, 7 jours sur 7).
- Formulation d'une stratégie sur les matières premières: permettre aux pays africains d'apporter une valeur ajoutée et de tirer un meilleur profit de leurs produits, d'intégrer les chaînes de valeur mondiales et de promouvoir une diversification verticale et horizontale, qui doit être fortement liée à la valeur ajoutée et au développement du contenu local.
- Mise en place d'un forum annuel africain pour réunir, une fois par an, les leaders politiques africains, le secteur privé, le milieu universitaire et la société civile pour discuter des développements et des contraintes, ainsi que des mesures à prendre pour réaliser les aspirations et les objectifs de l'Agenda 2063.
- Mise en place de la zone de libre-échange continentale d'ici 2017 : accélérer considérablement le développement du commerce intra africain et utiliser le commerce plus efficacement en tant que moteur de la croissance et du développement durable en doublant les échanges commerciaux intra africains d'ici 2022, renforcer la voix commune de l'Afrique et l'espace politique dans les négociations commerciales mondiales et mettre en place des institutions financières dans les délais convenus, à savoir la Banque africaine d'investissement et la Bourse panafricaine (2016), le Fonds monétaire africain (2018) et la Banque centrale africaine (2028/34).

- Le Passeport africain et la libre circulation des personnes: transformer les lois africaines qui sont généralement restrictives en ce qui concerne la circulation des personnes en dépit des engagements politiques pris pour supprimer les frontières en vue de promouvoir la délivrance de visas par les États membres et améliorer la libre circulation de tous les citoyens africains dans tous les pays africains d'ici 2018.
- Mise en œuvre du projet du Barrage du Grand Inga: le développement optimal du barrage d'Inga va générer 43.200 MW d'énergie électrique (PIDA) pour soutenir les pools énergétiques régionaux actuels et leur interconnexion en vue de transformer les sources traditionnelles de l'Afrique en sources modernes d'énergie et faire en sorte que tous les Africains aient accès à une électricité fiable et peu coûteuse.
- Réseau électronique panafricain: ce réseau regroupe un grand nombre de parties prenantes et prévoit la mise en place de politiques et stratégies qui mèneront à des applications et des services électroniques évolutifs en Afrique; plus spécialement l'infrastructure terrestre de la bande large intra africaine et la cyber sécurité, qui feront de la révolution informatique une assise à la prestation de services dans les industries bio et nanotechnologies et qui transformeront finalement l'Afrique en une Société électronique.
- Faire taire les armes d'ici 2020. Mettre un terme à toutes les guerres, aux conflits civils, à la violence basée sur le genre et aux conflits violents et prévenir le génocide. Suivre les progrès réalisés en créant et en mettant en œuvre un indice de sécurité humaine pour l'Afrique (AHSI).
- Stratégie spatiale africaine. Cette stratégie a pour but de permettre à l'Afrique de mieux utiliser l'espace pour soutenir son développement. L'espace est d'une importance primordiale pour le développement de l'Afrique dans tous les domaines: l'agriculture, la gestion des catastrophes, la télédétection, les prévisions climatiques, les banques et le financement, ainsi que la défense et la sécurité. L'accès de l'Afrique aux produits des technologies de l'espace n'est désormais plus un luxe et il s'avère nécessaire de l'accélérer. Les nouveaux développements dans les technologies satellitaires rendent ces produits très accessibles aux pays africains. La réunion de Brazzaville sur les technologies aérospatiales souligne la nécessité de politiques et de stratégies appropriées afin de développer le marché régional des produits de l'espace en Afrique.
- Mise en place d'un marché unique du transport aérien en Afrique: Ce programme phare vise à faciliter le transport aérien en Afrique en réalisant un marché unique du transport aérien.
- Mise en place d'institutions financières panafricaines: Ce projet vise à accélérer l'intégration et le développement socio-économique du continent, car il s'agit d'institutions importantes pour la mobilisation des ressources et la gestion de secteur financier.

2. Priorités de développement à court terme au niveau des États membres et des CER: Les plans nationaux des États membres ont fait l'objet d'un examen en sus des plans stratégiques des CER. Les domaines d'action privilégiés en matière de priorités de développement de ces plans ont été intégrés au premier Plan décennal de mise en œuvre. L'objectif est de faire en sorte que ces priorités convergent à court terme avec les domaines prioritaires contenus dans le document-cadre de l'Agenda 2063. Il s'agit des domaines prioritaires ci-après :
 - croissance économique inclusive et durable ;
 - développement du capital humain;
 - développement de l'agriculture/valeur ajoutée agricole et du secteur agro-industriel ;
 - création d'emplois, surtout chez les jeunes et les femmes ;
 - protection sociale;
 - promotion de l'égalité homme-femmes genre et/ou des femmes et autonomisation des jeunes ;
 - bonne gouvernance notamment par la mise en place d'institutions fortes ;
 - développement des infrastructures;
 - science, technologie, innovation;
 - industrialisation fondée sur les activités manufacturières ;
 - paix et sécurité;
 - culture, arts and sports.
3. La Commission de l'UA a élaboré des cadres continentaux tels que, entre autres, le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA/CAADP), le Programme de Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA), la Vision minière africaine (AMV), la Stratégie pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique (STISA-2024), le Plan d'action pour stimuler le commerce intra-africain (BIAT), le Plan d'Action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA) pour soutenir les États membres de l'Union dans leurs efforts de développement. Pour assurer la cohérence et la convergence des actions, ces cadres dont la mise en œuvre est en cours dans certains États membres doivent être pris en compte dans les domaines prioritaires du premier Plan décennal de mise en œuvre.
4. Cadre des résultats de l'Agenda 2063 : l'ensemble des cibles fixées pour la période allant jusqu'à 2023 dans le cadre des résultats de l'Agenda 2063 doivent être prises en compte dans le premier Plan décennal. Parmi les domaines d'intervention de ces cibles, s'inscrivent par exemple les décisions/directives de la Conférence de l'UA, ainsi que les plans d'action et traités de l'UA.

Objectifs et domaines prioritaires du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063

Aspirations	Objectifs	Domaines prioritaires
1) Une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable	(1) Un niveau de vie et une qualité de vie élevés et le bien-être pour tous.	<ul style="list-style-type: none"> • Revenus et emplois décents • Pauvreté, inégalités et famine • Sécurité et protection sociale, notamment en faveur des personnes souffrant d'un handicap • Habitats modernes et décents et services de base de qualité
	(2) Citoyens bien instruits et révolution des compétences appuyée par la science, la technologie et l'innovation (STI)	<ul style="list-style-type: none"> • Révolution des connaissances et des compétences en matière de STI
	(3) Citoyens en bonne santé et bien nourris.	<ul style="list-style-type: none"> • Santé et nutrition
	(4) Transformation des économies	<ul style="list-style-type: none"> • Croissance économique inclusive et durable • Industrie manufacturière/ industrialisation et valeur ajoutée s'appuyant sur les STI • Diversification et résilience des économies • Accueil/Tourisme
	(5) Agriculture moderne pour l'accroissement de la production et de la productivité.	<ul style="list-style-type: none"> • Production et productivité agricoles
	(6) Économie bleue/marine pour une croissance économique accélérée	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources et énergie marines • Opérations portuaires et transport maritime

Aspirations	Objectifs	Domaines prioritaires
	(7) Économies et sociétés viables sur le plan écologique et résistantes au climat	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion durable des ressources naturelles conservation de la biodiversité, des ressources génétiques et des écosystèmes • Modèles de consommation et de production durables • Sécurité de l'eau • Résilience aux changements climatiques et préparation aux et prévention des catastrophes naturelles • Énergie renouvelable
2) Un continent intégré, politiquement uni et fondé sur les idéaux du panafricanisme et la vision de la renaissance africaine	(8) Une Afrique unie (fédération ou confédération)	• Cadre et institutions d'une Afrique unie
	(9) Création et mise en œuvre d'institutions monétaires et financières continentales	• Institutions monétaires et financières continentales
	(10) Infrastructures de classe mondiale dans toute l'Afrique	• Connectivité des communications et des infrastructures
3) Une Afrique de la bonne gouvernance, de la démocratie, du respect des droits de l'homme et de l'État de droit	(11) Enracinement des valeurs, des pratiques démocratiques, des principes universels des droits de l'homme, de la justice et de l'État de droit	<ul style="list-style-type: none"> • Démocratie et bonne gouvernance • Droits de l'homme, justice et État de droit
	(12) Mise en place d'institutions fortes et d'un leadership transformateur	<ul style="list-style-type: none"> • Institutions et leadership • Développement participatif et gouvernance locale

Aspirations	Objectifs	Domaines prioritaires
4) Une Afrique en paix et sûre	(13) Préservation de la paix, de la sécurité et de la stabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien et préservation de la paix et de la sécurité
	(14) Une Afrique stable et en paix	<ul style="list-style-type: none"> • Structure institutionnelle des instruments de l'UA sur la paix et la sécurité
	(15) Une Architecture africaine de paix et de sécurité (ASPSA) pleinement fonctionnelle et opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Piliers de l'APSA pleinement fonctionnels et opérationnels
5) Une Afrique à identité culturelle forte, ayant des valeurs, une éthique et un patrimoine communs	16) Grande importance accordée à la renaissance culturelle africaine	<ul style="list-style-type: none"> • Valeurs et idéaux du panafricanisme • Valeurs culturelles et Renaissance africaine • Patrimoine culturel, arts et entreprises créatifs
6) Une Afrique dont le développement est conduit par les peuples, puisant dans le potentiel de ses peuples, en particulier de ses femmes et de ses jeunes et se préoccupant du bien-être de ses enfants.	(17) Égalité totale entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie	<ul style="list-style-type: none"> • Autonomisation des femmes et des filles • Violence et discrimination à l'égard des femmes et des filles
	(18) Engagement et autonomisation des jeunes et des enfants	<ul style="list-style-type: none"> • Autonomisation des jeunes et des enfants
7) une Afrique, en tant qu'acteur et partenaire fort, uni, résilient et influent dans le monde	(19) L'Afrique en tant que partenaire majeur dans les affaires et la coexistence pacifique au niveau mondial	<ul style="list-style-type: none"> • Place de l'Afrique dans les affaires mondiales • Partenariat
	(20) L'Afrique assume l'entière responsabilité du financement de son développement	<ul style="list-style-type: none"> • Marché des capitaux • Système fiscal et recettes du secteur public • Aide au développement

Le chapitre trois présente le cadre du plan – les aspirations et les objectifs qui leur sont associés; les objectifs et les domaines prioritaires qui leur sont associés; les domaines prioritaires et les cibles qui leur sont associées aux niveaux national, régional et continental; ainsi que les cibles et les stratégies préconisées. Tous ces éléments constituent le cadre de résultats du premier Plan décennal de mise en œuvre dont la réalisation d'ici 2023 aux niveaux national, régional et continental, conduirait à des transformations dans cinq domaines clés. – Parmi les points marquants des résultats attendus dans ces cinq domaines, il convient de mentionner:

Des conditions de vie améliorées

- les revenus réels par habitant augmenteront d'un tiers par rapport à leurs niveaux de 2013 ;
- l'incidence de la faim, en particulier chez les femmes et les jeunes ne sera que de 20% par rapport au niveau enregistré en 2013 ;
- au moins une personne sur quatre à la recherche d'un emploi aura la possibilité d'en trouver un ;
- au moins un enfant sur trois aura accès à l'enseignement de maternelle tandis que tous les enfants en âge de suivre un enseignement secondaire et sept sur dix diplômés du secondaire n'ayant pas pu accéder à l'université pourront s'inscrire dans des programmes d'EFTP ;
- la malnutrition et le taux de mortalité maternelle, infantile et néonatale seront réduits de moitié par rapport à leur niveau de 2013; l'accès aux antirétroviraux sera automatique et la proportion de décès attribuables au VIH / sida et au paludisme sera réduit de moitié ;
- neuf des dix personnes auront accès à l'eau potable et à l'assainissement; l'approvisionnement en électricité et la connectivité Internet seront en hausse de 50% et les villes seront en mesure de recycler au moins 50% des déchets qu'elles génèrent.

Des économies transformées, inclusives et durables

- le PIB va progresser de 7% et au moins un tiers des produits proviendront des entreprises nationales ;
- une industrie manufacturière à main d'œuvre abondante, sous-tendue par une valorisation des produits de base et le doublement de la productivité totale des facteurs agricoles seront réalisés d'ici à 2023

- on assistera aux prémices d'une économie bleue à valeur ajoutée (pêche, tourisme côtier écologique, produits dans le domaine de la biotechnologie ;
- la contribution des entreprises d'arts créatifs au PIB sera deux fois plus élevée en termes réels par rapport à celle de 2013 ;
- le taux de pénétration et de contribution des TIC au PIB réel en termes absolus aura doublé par rapport au taux de 2013 ;
- des plateformes régionales d'industrialisation liées aux chaînes de valeur mondiales et aux échanges des produits de base seront mises en place d'ici 2023 ;
- au moins 17% des superficies terrestres et d'eaux intérieures et 10% des superficies côtières et marines auront été conservées et 30% des agriculteurs, des pêcheurs et des éleveurs pratiqueront des systèmes de production résilients au changement climatique.

Une Afrique intégrée

- la circulation des biens, des services et des capitaux sera libre; et toute personne se rendant en voyage dans un État membre pourra obtenir son visa au point d'entrée ;
- d'ici à 2023, le volume du commerce intra-africain en particulier celui des produits agricoles à valeur ajoutée aura triplé ;
- d'ici à 2023, l'Union douanière africaine, le marché commun africain et l'Union monétaire africaine seront devenus opérationnels ;
- les trains à grande vitesse du réseau ferroviaire intégré africain seront déjà opérationnels et accueilleront les premiers passagers voyageant entre deux villes connectées ;
- les espaces aériens africains seront ouverts à toutes les compagnies aériennes africaines ;
- les pools énergétiques régionaux favorisés par une augmentation d'au moins 50% de la production d'énergie et le barrage d'Inga seront opérationnels et contribueront à la transformation économique du continent et au confort des populations en alimentant les complexes industriels et les centres urbains ;
- l'Agence africaine d'accréditation de l'enseignement et un système continental commun de l'éducation sont mis en place pour permettre aux jeunes africains d'étudier dans l'université de leur choix et de travailler n'importe où sur le continent.

Des femmes, des jeunes et des enfants devenus plus autonomes

- d'ici à 2023, tous les obstacles que rencontrent les femmes propriétaires ou héritières de propriété ou d'entreprise, les femmes qui signent un contrat, qui sont titulaires d'un compte bancaire ou qui gèrent un compte bancaire seront supprimés ;
- au moins une femme sur cinq aura accès aux biens de production et leur contrôle ;
- la parité homme femme en matière de contrôle, de représentation et de promotion sera la norme dans tous les organes de l'UA et dans toutes les Communautés économiques régionales ;
- d'ici à 2023, toutes les formes de violence à l'égard des femmes auront été réduites d'un tiers ;
- d'ici à 2023, toutes les normes sociales et pratiques coutumières néfastes auront été abolies ;
- d'ici à 2023, la jeunesse africaine sera mobile à travers le continent, et 15 % de toutes les nouvelles entreprises seront le fruit de leur ingéniosité et de leurs talents, ce qui permettra de réduire le taux de chômage des jeunes d'un quart ;
- d'ici à 2023, l'exploitation du travail des enfants, le mariage des enfants et le phénomène des enfants auront cessé.

Une Afrique bien gouvernée, pacifique et culturalo-centriste dans un contexte mondial

- les valeurs démocratiques et la culture, telles que définies dans l'Architecture africaine de gouvernance, seront pleinement ancrées partout en Afrique d'ici à 2023 ;
- Au moins 7 personnes sur 10 dans chaque État membre percevront les élections comme étant libres, justes et crédibles ; les processus et les institutions démocratiques comme étant responsables ; l'appareil judiciaire comme étant impartial et indépendant ; et le système législatif comme étant indépendant et un élément clé du processus national de gouvernance ;
- tous les membres de l'Union auront adhéré au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et l'impact positif de ce Mécanisme, tel que perçu par les citoyens, sera reflété dans les différents indicateurs concernant la gouvernance ;
- d'ici à 2023, toutes les armes auront été réduites au silence ;
- tous les États membres de l'Union auront mis en place des mécanismes locaux et nationaux de prévention et de règlement des conflits ;

- tous les États membres de l'Union auront mis en place des programmes de la double citoyenneté de la Diaspora ;
- la première édition de l'Encyclopédie Africaine sera lancée par la Conférence de l'Union africaine de 2023 ;
- un des 5 instituts polytechniques du continent enseignera les arts créatifs et la gestion des micros entreprises culturelles pour appuyer la croissance des entreprises d'arts créatifs ;
- le contenu local de la presse écrite et des médias électroniques aura augmenté de 60% ;
- D'ici à 2023, au moins 30% de tous les patrimoines culturels auront été récupérés ;
- d'ici à 2023, une Agence spatiale africaine aura été créée ;
- une plate-forme africaine de partenariat mondial mise en place d'ici à 2017 contribuera à l'accroissement de la part de l'Afrique dans les exportations mondiales, d'au moins 20% en 2023 ;
- d'ici à 2023, la Banque africaine d'Investissement, le Système africain de garantie du crédit, l'Institut africain de transfert de fonds et au moins deux bourses régionales auront été mis en place et seront fonctionnels ;
- les marchés nationaux des capitaux contribueront à hauteur d'au moins 10% du financement du développement et la proportion de l'aide dans les budgets nationaux ne dépassera pas 25% du niveau de 2013.

MISE EN OEUVRE, SUIVI ET EVALUATION DU PLAN

Les objectifs figurant dans le plan couvrent les États membres, les CER et les organismes continentaux, en particulier les organes de l'UA. Des rôles et des responsabilités ont été attribués à toutes ces parties prenantes dans les activités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du premier plan décennal de mise en œuvre. Ces activités portent également sur le renforcement des capacités des intervenants à exécuter les plans, ainsi que sur l'appropriation par les du processus et des résultats de la mise en œuvre du plan.

Responsabilités des principales parties prenantes dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du plan:

États membres:

- adopter/ intégrer l'Agenda 2063 et les plans décennaux de mise en œuvre qui lui sont associés en tant que base pour l'élaboration de ses visions et plans nationaux de développement ;

- utiliser pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 les structures/systèmes de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation, les méthodologies, les systèmes et les procédés, les statuts et les règlements, ainsi que les formes et formats utilisés au niveau national ;
- élaborer les lignes directrices de la stratégie de mise en œuvre de suivi et d'évaluation à l'intention des différents acteurs nationaux ;
- Veiller à ce que l'Assemblée législative adopte l'Agenda 2063 en tant que modèle de développement social, économique et politique de l'Afrique dans les 50 prochaines années ;
- encourager tous les partis politiques/candidats indépendants à se fonder sur l'Agenda 2063 pour élaborer leurs manifestes politiques.

Communautés économiques régionales:

- adopter l'Agenda 2063 et les plans décennaux de mise en œuvre qui lui sont associés en tant que base pour l'élaboration de leurs visions et plans régionaux de développement.
- servir de point focal chargé de faciliter l'adoption, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation par les États membres de l'Union de tous les cadres continentaux liés à l'Agenda 2063.
- organiser des forums annuels à l'intention des États membres pour examiner les résultats obtenus en matière de suivi et d'évaluation de l'Agenda 2063.
- soumettre à la Conférence de l'UA un rapport annuel sur la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du premier Plan décennal, au niveau régional.
- faciliter / coordonner / soutenir les initiatives de mobilisation des ressources et de renforcement des capacités des États Membres pour la mise en œuvre du Plan décennal.

Organes de l'Union africaine

- la Commission de l'Union africaine sera l'organe de supervision de l'élaboration et de l'adoption des décisions relatives à l'Agenda 2063. Ces décisions/stratégies couvriront - l'Agenda sur 50 ans; les plans décennaux, les principes directeurs sur la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation ;
- la Commission de l'UA organisera une ou plusieurs consultation (s) annuelle (s) entre les organes de l'UA et les CER sur la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'Agenda 2063 ;

- la Commission de l'UA/NEPAD veillera à l'élaboration des cadres et stratégies d'évaluation des CER, des capacités nationales de mise en œuvre de l'Agenda 2063, ainsi qu'à la création et à l'évaluation à mi-parcours de chaque plan décennal ;
- la Commission de l'UA fournira un cadre, une stratégie ou une plateforme pour la mobilisation des ressources en vue de la mise en œuvre du Plan décennal par les États membres ;
- le Parlement panafricain (PAP) tiendra ses consultations annuelles avec les assemblées législatives africaines sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'Agenda 2063 ;
- le Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC) tiendra des consultations bisannuelles sur l'Agenda 2063 avec les Groupes focaux des États membres ;
- la Commission de l'UA/Agence de coordination du NEPAD assurera le suivi de la mise en œuvre des programmes et projets continentaux.

Les organismes continentaux tels que la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et la Banque africaine de développement (BAD) se sont vu attribué des rôles qui relèvent de leurs mandats respectifs.

Renforcement des capacités de mise en œuvre du premier Plan décennal

Les leçons tirées de la mise en œuvre des cadres continentaux précédents témoignent de la nécessité de renforcer les capacités de toutes les parties prenantes aux niveaux continental, régional et national. C'est dans ce contexte qu'un plan d'évaluation et de renforcement des capacités est actuellement élaboré. Ce plan sera d'abord appliqué au niveau des organes de l'UA et des CER et plus tard au niveau des États membres.

Il est prévu que la mise en œuvre des résultats des études d'évaluation et de renforcement des capacités permettra d'améliorer les compétences des gestionnaires en matière de planification, de suivi et d'évaluation; de renforcer l'efficacité institutionnelle / organisationnelle dans la gestion du développement; de créer un leadership visionnaire et transformateur et un environnement politique, juridique et réglementaire propice à la bonne exécution du premier Plan décennal de mise en œuvre à tous les niveaux.

Rôle des communications

Parmi les principales lacunes relevées dans la mise en œuvre des stratégies et des cadres continentaux précédents figure l'absence d'une utilisation efficace des outils de communication. Une stratégie de communication a donc été élaborée pour assurer la réussite de la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

Cette stratégie de communication sur l'Agenda 2063 va sensibiliser le grand public de façon continue afin de l'amener à participer, à soutenir et à s'approprier l'Agenda et sa mise en œuvre. Elle s'efforcera d'atteindre le plus grand nombre de citoyens possible avec des informations précises et actualisées. Elle est liée à la Stratégie de communication globale de l'Union africaine et cible les États membres, le personnel, les organes et les agences de l'UA ; les CER les citoyens africains et leurs institutions au sein du continent et dans la diaspora, notamment le secteur privé, la société civile, ainsi que les partenaires de l'UA.

FINANCEMENT DU PLAN DÉCENNAL

Besoins de financement de la première décennie: La Stratégie de mobilisation des ressources pour l'Agenda 2063 décrit les principaux domaines où les ressources seront nécessaires, les sources potentielles de financer chacun de ces besoins, des processus pour la mise en œuvre afin de faire correspondre la demande et l'offre de fonds aux niveaux national, régional et continental et les mécanismes institutionnels en vue d'agir pour sa réalisation.

L'Annexe 5 porte sur les domaines nécessitant un financement par aspiration et la source potentielle de financement de chaque besoin tandis que le tableau 6.1 fait état d'une présentation succincte des domaines nécessitant un financement au niveau continental/régional ou national dans les dix premières années sur la base de l'Annexe 5.

Sources de financement de la première décennie: La typologie des sources de financement des besoins de la décennie selon l'Annexe 5 varie des augmentations budgétaires du gouvernement, du fonds commercial pur, des sources publiques et privées, y compris les marchés nationaux de capitaux, les prêts concessionnels, les prêts commerciaux basés sur le prix du marché, les actions et autres marchés comme les instruments, les IDE, les portefeuilles d'investissements par le secteur privé (dette, obligations, actions et autres titres).

La mobilisation des ressources nationales vise à porter la contribution de chaque pays au financement de l'Agenda 2063 à au moins 75% à 90%, notamment par: (i) une meilleure mobilisation des ressources fiscales, (ii) la maximisation des revenus provenant des ressources naturelles (industrie du pétrole et du gaz, agriculture, mers et océans, tourisme, etc); (iii) la mise à profit de l'importante épargne institutionnelle africaine (fonds de pension, réserves de change des banques

centrales, fonds souverains et marchés des capitaux); (iv) le renforcement de la mobilisation de l'épargne des particuliers grâce notamment à l'inclusion financière; (v) l'arrêt des flux financiers illicites; (vi) la réduction des détournements et des gaspillages des finances basés sur la mauvaise gouvernance et/ou la corruption au sein des services publics, des services d'infrastructure, de la chaîne de valeur de l'agriculture, etc. L'Agenda 2063 devrait également être financé à juste titre par le biais de mécanismes de financement externes, y compris (i) les IDE, l'aide publique au développement (APD); (ii) la coopération financière des partenaires au développement tels que les pays émergents du BRICS, du monde arabe, etc .; (iii) des partenariats public-privé (PPP) et des autres formes de partenariats en matière d'investissement; (iv) la mise à profit des transferts de fonds et de l'épargne de la diaspora; (v) l'amélioration de l'accès aux marchés financiers internationaux

Canalisation des ressources vers les programmes et projets de l'Agenda 2063: Il convient de souligner que l'Afrique a besoin non seulement de fonds, mais également de moyens plus efficaces et inclusifs de canaliser les ressources (y compris les institutions et marchés financiers, les instruments financiers et les services financiers) de façon à ce que les fonds aillent là où ils peuvent être plus efficaces et où des défaillances du marché dans l'allocation des ressources nécessaires.

De ce point de vue, **trois niveaux de véhicules d'intermédiation financière et de véhicules pour canaliser les fonds** seront pris en compte dans le cadre du premier Plan décennal de mise en œuvre:

- les véhicules d'intermédiation financière commerciale tels que, d'une part, les banques commerciales, les institutions de microfinance (IMF), les institutions de financement du développement (IFD), les compagnies d'assurance, etc. qui devront être renforcés par une capitalisation supplémentaire et dotés de capacités dans le domaine des services financiers pertinents et celui du savoir-faire en matière de financement des projets; et d'autre part, les marchés boursiers et les marchés obligataires qui devront être élargis, approfondis et régionalisés ;
- de nouveaux véhicules d'intermédiation financière commerciale doivent être créés, tels que le Fonds *Africa 50*, le Mécanisme africain de garantie des crédits, la Banque africaine d'investissement (BAI), le Mécanisme

africain de financement du développement des infrastructures (AIDF), les obligations de la diaspora, les envois de fonds de la diaspora, les fonds privés africains de capitaux propres, le Réseau d'investisseurs providentiels pour l'Afrique, les bourses régionales, et le système des échanges de produits de base à l'échelon régional. Parmi les autres moyens de promouvoir le financement commercial, on peut citer la promotion de l'investissement intra-africain, les partenariats public-privé ciblant les investisseurs africains et les outils de gestion des risques de catastrophes des collectivités locales, tels que, par exemple, les obligations pour les services d'infrastructure ;

- les véhicules de canalisation et d'intermédiation des fonds non-commerciaux à prendre en compte sont, notamment, les véhicules déjà en place tels que les budgets de l'UA, des CER et des États membres et de nouveaux véhicules qui seront créés tels que le Fonds d'intégration africaine (FIA), le Fonds pour les femmes africaines, le Fonds pour l'autonomisation des jeunes et l'entrepreneuriat; mais aussi les systèmes de financement participatif pour les causes sociales ou d'urgence.

Mesures de facilitation d'accès au financement: Au cours du premier plan décennal, les mesures de facilitation suivantes seront mises en place aux niveaux national, régional et continental, en fonction de leur pertinence dans le contexte de la stratégie de mobilisation des ressources de l'Agenda 2063.

- élaboration / mise en œuvre de conditions-cadres générales (cadres politique, juridique, règlementaire et institutionnel) pour mettre en place des conditions favorables au développement du secteur privé et des investissements propres à l'industrie (industrie financière, partenariats public-privé, financement des infrastructures, financement des PME et micro-financement) ;
- mise en place des fonds de développement de projets pertinents, financement compensatoire destiné à assurer la viabilité des projets, fonds de capitalisation, ensemble de solutions pour répondre à la disponibilité de la demande.
- mise en place d'infrastructures de l'information (système de notation de pays, normes de gouvernance d'entreprise, bureau de crédit et registres de garanties, etc.)

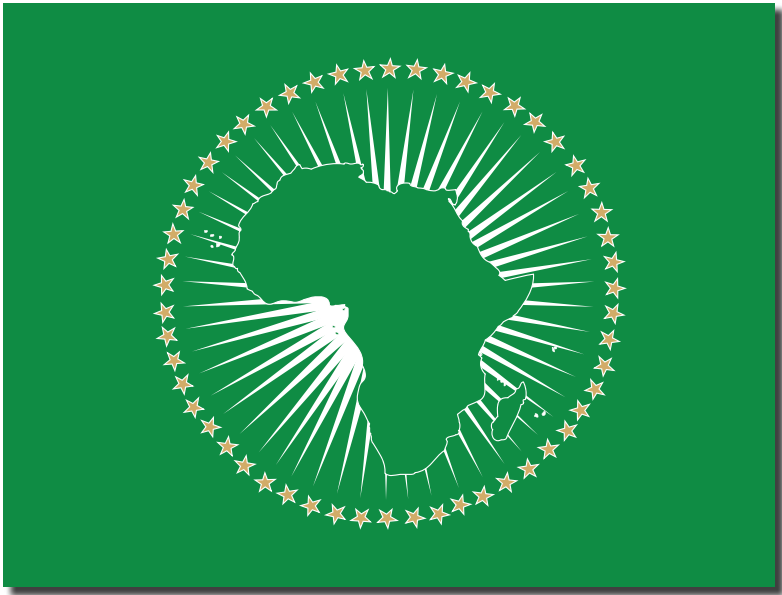
- développement des expertises dans les services en conseils financiers et les services financiers spécialisés qui montrent des lacunes importantes en Afrique (services liés au financement des projets, au marché des capitaux, au capital-investissement et capital-risque, à l'ingénierie financière à la gestion des risques et aux services financiers propres aux industries).
- mise en place des facilités de partage et de garantie des risques pour écarter les risques associés aux investissements dans les valeurs mobilières africaines et accroître les risques liés aux emprunts, notamment aux PME

Mécanismes de mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources pour le premier Plan décennal: Les mécanismes institutionnels pour la mise en œuvre de la stratégie sont toujours en cours d'examen. Le consensus sur cette question dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 évolue comme suit:

- sous la direction du Comité ministériel de l'Agenda 2063 et de son Secrétariat, la Commission de l'UA, la Banque africaine de développement sera l'institution chef de file dans la facilitation, la coordination, le suivi et l'évaluation de la stratégie de mobilisation des ressources pour le premier Plan décennal de l'Agenda 2063 ;
- les principales parties prenantes identifiables dans la mise en œuvre de la stratégie au niveau continental sont, outre la Commission de l'UA et de la BAD, la CEA, au niveau continental ; et les CER, les IFD et les marchés boursiers au niveau régional. Les associations régionales, telles que les associations des IFD africaines, l'Association africaine des sociétés de capital-risque (AVCA) et l'Association des bourses africaines sont également appelées à jouer un rôle important dans la mise en œuvre de la stratégie. Au niveau national, les gouvernements et les organismes liés au secteur financier (association des bourses, association des banques, association du secteur des assurances, association de la micro -finance, etc.) et d'autres acteurs non étatiques se verront attribués des responsabilités en fonction de leur pertinence et de leur compétence.

L'Union africaine a conclu un certain nombre de partenariats stratégiques pour soutenir son processus de développement: partenariats Afrique-UE, Afrique-Etats-Unis, Afrique - Japon, Afrique-Chine, Afrique-Inde, Afrique - Ligue des États arabes, Afrique-Amérique du Sud, Afrique -Turquie, et Afrique-Corée avec d'autres partenariats en préparation. Toutefois, la partie africaine n'a pas encore pleinement exploité le potentiel des engagements financiers et des promesses d'assistance technique contenus dans ces partenariats. Pour aller de l'avant et profiter au maximum de ses partenariats, l'UA doit prendre en considération les trois axes d'intervention suivants:

- élaboration d'un cadre politique global de l'UA qui articule une stratégie pour les partenariats à fort potentiel autour d'un nombre limité d'interventions porteurs d'avantages socio-économiques importants et catalyseurs du changement ;
- optimisation des potentialités de l'Afrique pour permette à celle-ci de tirer le meilleur parti de ses partenariats. Il faudrait pour cela renforcer la fonction de gestion des partenariats de la Commission de l'UA en l'appuyant davantage sur les plans de la stratégie, de la gouvernance, des techniques, de la logistique et des finances ; clarifier davantage le modèle de mise en œuvre des diverses plates-formes continentales de l'Afrique (PIDA, PDDAA / ID3A, AIDA / APCII / rads / AMV, BIAT) pour faciliter la coopération axée sur les résultats avec ses partenaires stratégiques ; et renforcer la participation et la coordination des différentes parties prenantes africaines au processus des partenariats (Commission de l'UA, APN, BAD, CER, États membres, PSO, OSC et autres organes de l'UA) ; et
- renforcement de l'impact positif des partenariats sur la transformation de l'Afrique au moyen de l'alignement des politiques et stratégies sur les priorités de l'Agenda 2063, à savoir les projets phares de l'Agenda 2063, l'industrialisation et le transfert de technologie fondés sur les ressources naturelles et les sciences, la technologie et l'industrie, le commerce intra-africain et le développement des exportations, du secteur privé et des petites et moyennes entreprises, le développement des marchés financiers, le soutien à l'Agenda post-2015 dans son volet concernant le développement social et durable et la mobilisation des ressources financières nationales.





L'Afrique unie dans l'action

Contribuer à, ou suivre le dialogue:

-  **Twitter:** @_AfricanUnion, #Agenda2063
-  **Facebook:** AfricanUnionCommission
-  **African Union Website:** www.au.int
-  **Website:** www.agenda2063.au.int
-  **Email:** agenda2063@africa-union.org
-  **Address:** African Union Commission
P O Box 3243
Roosevelt Street
Addis Ababa, Ethiopia
Tel: +251 115 513 822
Fax: +251 115 519 321